



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 14 avril 2025

Présents : **Carole RIBEIRO, Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Jean-Claude ARTEIL, Annick OHLERT, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE, Mélanie EVRA, Adeline NEAU.**

Absents : **Sophie MENUS, Benoît ROGER, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE.**

Représentés : **Sophie MENUS** pouvoir donné à **Marie BARBAUX-DREUX**, **Benoît ROGER** pouvoir donné à **Carole RIBEIRO**, **Olivier PAWLICKI** pouvoir donné à **Grégory COIGNOUX**, **Arnaud POETTE** pouvoir donné à **Annick OHLERT**.

Secrétaire de séance : **Annick OHLERT**

#### 2025-023 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025 - délibération

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

#### 2025-024 - Vote des taux d'imposition des taxes locales - délibération

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties\* : **43,40 %**

\* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **29,71 %**

- Taxe d'habitation : **10,54 %**

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

#### 2025-025 - Budget principal : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 - délibération

Monsieur ARTEIL Jean-Claude, doyen des conseillers municipaux présents en séance, préside l'approbation du compte financier unique 2024 présenté par Mme le Maire. (Il est précisé que Mme le Maire a quitté la séance lors du vote).

Les résultats budgétaires sont les suivants :

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2024

### COMPTE FINANCIER UNIQUE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires (BP)	689 632,60 €	952 480,31 €	1 642 112,91 €
Titres de recettes émis	333 291,37 €	701 994,13 €	1 035 285,50 €
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires (BP)	689 632,60 €	952 480,31 €	1 642 112,91 €
Dépenses réalisées	371 820,66 €	615 446,16 €	987 266,82 €
<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>- 38 529,29 €</b>	<b>86 547,97 €</b>	<b>48 018,68 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2024.

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 2024-026 – Budget principal : affectation des résultats 2024- délibération

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats de clôture se présentent comme suit :

RÉSULTATS DE CLOTURE APRES REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS			
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2023)	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>106 947,72 €</b>	<b>- 38 529,29 €</b>	<b>68 418,43 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>318 494,31 €</b>	<b>86 547,97 €</b>	<b>405 042,28 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>425 442,03 €</b>	<b>48 018,68 €</b>	<b>473 460,71 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2025, les résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Compte 002 en recettes - Excédent de fonctionnement reporté	405 042,28 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	Compte 001 en dépenses -Excédent reporté	68 418,43 €

#### 2025-027 – Budget principal : adoption du budget primitif 2025- délibération

Madame le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2025 du budget principal.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce budget s'équilibre ainsi :

## BUDGET PRIMITIF 2025

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	<b>TOTAL des sections</b>
<b>RECETTES</b>	<b>331 000,00 €</b>	<b>1 079 254,60 €</b>	<b>1 410 254,60 €</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>331 000,00 €</b>	<b>1 079 254,60 €</b>	<b>1 410 254,60 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2025</b>			<b>2 820 509,20 €</b>

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,  
Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOPE à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget principal, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

### Questions diverses.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil que le raccordement NEOEN pour le parc photovoltaïque passera par le réseau Nord et sera entièrement souterrain. Concernant ce projet, la présence de 2 prairies « remarquables » supprime une partie des panneaux photovoltaïques (60 hectares en moins). Pour garantir la viabilité du projet, NEOEN compensera la perte de ces surfaces par du stockage de batteries. Initialement prévu derrière la station d'épuration, le site du stockage a été éloigné de la station.
- A la demande de Monsieur ARTEIL JC, Madame le Maire informe les membres du Conseil que le dimanche 27 avril 2025 aura lieu dans l'enceinte du tennis une journée d'attelage organisée par l'association d'Attelage de l'Aisne avec une buvette tenue par le club de foot.
- A la demande de Monsieur COIGNOUX G., Madame le Maire informe les membres du Conseil que Lise BREBANT a nettoyé le salon de coiffure et rendra les clés dans la semaine. Ce local pourrait éventuellement intéressé le gérant de l'établissement MILANO PIZZA pour ouvrir une petite supérette.
- Nous sommes dans l'attente de nouvelles de Madame SIX concernant le projet crèche.
- Madame EVRA M. demande s'il serait envisageable d'installer des bancs et tables de pique-nique dans le parc du mail. Il est rappelé que le Conseil municipal avait décidé de centraliser les équipements de loisirs dans l'enceinte du tennis pour une question de sécurité.
- En raison d'un manque de stationnement Rue Paul Claudel, Madame NEAU A. demande s'il est envisageable de réaliser un petit parking dans la parcelle à côté de Monsieur NAVARRE 19 rue Alexandre DUMAS.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Carole RIBEIRO

